

A Informations générales

1. *formations.ch*, gamme de services de SYNACT.org¹, présente ici un règlement pour les "situations extraordinaires", au sens de la crise sanitaire CoViD-19 lors de laquelle il a été élaboré en mai 2020. La page web formations.ch/situation présente ce document ainsi que toutes les informations nécessaires en cas de situation extraordinaire
2. Ce document complète notre document Règlement de formation. S'il devait apparaître une incohérence, c'est ce document-ci, spécifique, qui ferait foi
3. Ce document est rédigé en conformité avec les instructions officielles présentées au 1^{er} semestre 2020, dont les instructions de la FSEA, notre association professionnelle, qui a rédigé un document de base ainsi que le modèle que doivent utiliser les organismes de prestation. C'est le Concept de protection, qui est présenté sur le site web formations.ch, particulièrement sur les pages formations.ch/situation et formations.ch/concept-de-protection-covid19
4. Les instructions présentées ici doivent être acceptées par les participant-e-s aux formations de formationS.ch au moment de l'inscription
 - A. Pour toute nouvelle inscription, l'acceptation se fait directement dans le formulaire d'inscription utilisé sur le site :
 - 1) formations.ch/ffa : pour les inscriptions au dispositif officiel FSEA menant aux titres officiels
 - 2) formations.ch/processus : pour tous les autres inscriptions
 - B. Pour les participant-e-s déjà inscrit-e-s, l'acceptation se fait sur un formulaire spécifique présenté sur une page du site dont l'adresse est communiquée à ces personnes par e-mail
5. Pour le reste, c'est le document *Règlement de formation* qui présente les conditions contractuelles pour l'inscription et la participation aux sessions de formation
6. Enfin, c'est la FSEA qui présente les conditions de participation et de validation exceptionnelles qui peuvent être acceptées en période de crise sanitaire. Le lien vers ces informations est fourni sur notre page web formations.ch/situation

B Responsabilités des participant-e-s à nos formations en temps de crise sanitaire

1. Les participant-e-s prennent note qu'il leur est demandé de lire attentivement le document **Concept de protection** de formationS.ch. Ce document permettra à l'ensemble du groupe de gérer de manière responsable la situation de crise sanitaire
2. **Distance interindividuelle et masque de protection** : la disposition des sièges (2m) permet d'assurer que des moments sans masques sont conservés. Cependant les participant-e-s doivent venir en formation avec des masques et les porter lorsque la distance peut diminuer en-dessous de 2 mètres, p.ex. lors de mouvements dans la salle
3. **Matériel de désinfection** : les participant-e-s prennent note qu'il leur est demandé d'apporter
 - Du gel hydroalcoolique pour se désinfecter régulièrement les mains
 - Un désinfectant afin de maintenir propre leur siège, de manière à pouvoir l'utiliser pour y déposer leurs affaires
4. **Pauses & Repas** : formationS.ch ne pouvant plus offrir les boissons et collations des pauses, et les repas en groupe entier au restaurant n'étant pas adéquats à la situation CoViD-19, les participant-e-s doivent s'organiser et prendre de quoi boire et manger en fonction de leurs besoins
5. **Co-responsabilité** : participant-e-s et intervenant-e-s gèrent ensemble les éléments suivants
 - conservation d'un espace interindividuel adéquat
 - ventilation des locaux
 - soin de désinfection constante des espaces communs à l'aide des désinfectants apportés par chacun-e

¹ formationS.ch est une gamme de services de la Sàrl synAct.org ("SYNACT.org") société dédiée au renforcement et à la valorisation des savoir-faire. formationS.ch est spécialisée dans l'amélioration des dispositifs de formation et la formation des formatrices et formateurs. Cette formation est proposée tant à travers les formations du système modulaire FFA-BF aboutissant aux titres nationaux Certificat FSEA et brevet fédéral de formateur·trice d'adultes, qu'à travers des formations continues

6. Protection des personnes

- Les participant·e·s prennent note que **selon les exigences fédérales** :
 - « Les personnes qui présentent des symptômes individuels de COVID-19 (voir annexe 1) ou qui ont été en contact sans protection avec des personnes infectées sont exclues de la participation aux cours
 - Les participants qui ont manifestement été affectés par le coronavirus ne sont pas autorisés à participer à une formation complémentaire avant deux semaines après que la maladie ait été vaincue
 - Il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance COVID (voir annexe 2) de s'abstenir de participer à une formation en présentiel jusqu'à nouvel ordre. Les "maladies pertinentes" selon l'ordonnance COVID-2 Art. 10 sont : Hypertension artérielle ; Maladies respiratoires chroniques ; Diabète ; Maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire ; Maladies cardiovasculaires ; Cancer »

C Spécificités de certains modules

C1 Module 1 (M1) Animer des sessions de formation pour adultes [préparation du Certificat FSEA]

1. Les participant·e·s prennent note que les démonstrations de pratiques qu'ils/elles présenteront devant l'ensemble du groupe (micro-teaching), devront être adaptées de manière à tenir compte de la situation sanitaire actuelle

C2 Module 2 (M2) Accompagner des processus de formation en groupe [module résidentiel]

1. Le module 2 comprend des moments en plein air. Les participant·e·s prennent note que ceux-ci doivent répondre aux exigences globales en matière de distanciation sociale
2. Les participant·e·s acceptent que des activités conçues pour être réalisées dans des conditions habituelles ne puissent plus être présentées en situation de crise sanitaire

D'autres informations liées aux autres éléments du brevet (M3, M4, M5, Supervision) pourraient être développés par la suite dans ce règlement. Les personnes déjà inscrites comme participant·e·s à nos cours en seront notifiées par e-mail. Il appartient aux autres personnes, intéressées par nos prestations, de consulter notre site pour voir si ce règlement n'a pas été mis à jour

D Communication & Organisation

D1 Communication & Supports entre formationS.ch et les participant·e·s

Principe : formations.ch a toujours privilégié une communication & une gestion documentaire électroniques, dont pages web, extranet, courriels. Cette situation est d'autant plus importante en situation de crise sanitaire

1. Les participant·e·s prennent note que les contacts avec la personne qui gère les inscriptions et l'administration ne peut se faire qu'à distance
2. Les participant·e·s prennent note qu'aucun document ne pourra leur être communiqué de main à main. Tout sera transmis de manière électronique
3. De même, les participant·e·s s'engagent à fournir tous leurs documents de manière électronique, dans les temps adaptés à leur utilisation
4. De même, les participant·e·s prennent note qu'au cas où des éléments papier devaient rester dans la salle malgré nos précautions, il leur est demandé de ne pas y toucher

Pour le reste, le document *Règlement de formation* donne les informations utiles

D2 Effectifs — Inscriptions & Paiements — Désistements & Annulation

1. Les personnes intéressées par nos formations prennent note qu'au cas où le nombre de personnes par session devait être abaissé, une augmentation importante du prix des sessions pourrait être notifiée sur le site
2. Aucune majoration de prix ne sera demandée aux personnes qui avaient déjà finalisé leur inscription dans les termes du document *Règlement de formation* : c'est-à-dire qu'elles avaient déjà effectué un versement pour cette session, même partiel selon un accord défini avec la personne responsable des inscriptions